



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023

CONVOCATION

Date : 09/03/2023

Envoi le : 15/03/2023

Publication le : 15/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 05

Pouvoirs : 04

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoint :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Sophie BORÉ, Renata MOREIRA ROCHA, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Eric VERHILLE.

Madame Sophie BORÉ avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230321-DEL_21032023_03-DE



DEL N° 21/03/2023-03 ADHÉSION DE PRINCIPE AU SERVICE D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.452-40 et L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent faire appel au service du Centre de Gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- remplacer des agents momentanément indisponibles,
- effectuer des missions temporaires,
- effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet,
- pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

C'est ainsi que le Centre de Gestion 37 à depuis 1987 mis en place un service de renfort et de remplacement à destination des Collectivités du Département, au titre des missions facultatives afin de répondre aux attentes dans ce domaine.

C'est pourquoi, pour assurer la continuité de service, il est proposé que la commune adhère au service de la mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG 37.

Tel est l'objet de la délibération de ce jour.

Il est précisé que l'adhésion est gratuite et que seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG 37 induisent une participation financière de la commune le temps de leur mission et selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après avoir pris connaissance de ces informations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable de principe pour le recours aux services proposés par le Centre de Gestion 37.

APPROUVE la convention-cadre qui fixe les conditions générales d'adhésion et de mise en œuvre de la mission, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **27 MARS 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **27 MARS 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230321-DEL_21032023_03-DE